

Aux représentants des médias

Genève, le 08 mai 2018

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève »

Ce que nous demandons

À ce jour, un comité d'initiative de dix artistes et acteurs culturels, représentatif de toutes les disciplines, appuyé de très près par les principales associations professionnelles et groupements genevois liés à la culture⁽¹⁾ ainsi que plus de 120 structures et 450 artistes et acteurs culturels, a réuni les signatures de 14'205 citoyens autour d'un projet de changement constitutionnel.

Il s'agit d'introduire trois mots-clé dans l'article culture de la Constitution cantonale : les mots **création, concertation et cofinancement**. L'initiative « *Pour une politique culturelle cohérente à Genève* » a abouti selon le point presse du Conseil d'État du 21 février 2018, et sera validée au plus tard le 23 juin par arrêté.

Pourquoi avoir choisi de lancer une initiative constitutionnelle ?

Parce que la Loi sur la Répartition des Tâches, (LRT 2^{ème} train, votée par le Parlement cantonal le 1^{er} septembre 2016), est venue vider de sa substance la *Loi cantonale sur la culture* votée à peine trois ans plus tôt, et cela sans débat public ni consultation des milieux concernés.

Il importe donc d'initier le dialogue et la réflexion qui ont été contournés lors du passage en force de la LRT, et de réactiver les perspectives ouvertes en 2013 par la *Loi cantonale sur la culture*. Une initiative constitutionnelle permet un débat de principe qui prend largement en compte les différents aspects d'une véritable politique culturelle pour Genève. Par ailleurs, les articles constitutionnels relatifs à la culture méritent d'être plus précis quant aux missions et à l'engagement du canton.

Ainsi, nous demandons :

1. Que le canton soit le garant d'une vision d'ensemble de la culture à Genève. Echelon supérieur de l'organisation publique genevoise, le canton n'impose rien, mais il assure la cohésion des soutiens, en concertation avec les communes et en consultation avec les milieux culturels.

⁽¹⁾ Action intermittents, Aropa, La Culture Lutte, Fonction:Cinéma, Les Rencontres Professionnelles de Danses, le SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

Concrètement, cela signifie que, pour chaque législature et pour chaque discipline, **le canton établit et communique publiquement une politique culturelle** : soit un document aussi concret et articulé que le *Message culturel* régulièrement produit par la Confédération depuis 2012. Cette politique culturelle est pensée en collaboration avec la Ville de Genève et les communes, en dialogue avec les milieux culturels. Il s'agit de mettre un terme au Monopole politique qui se joue en chambres closes.

2. Que cette politique culturelle cantonale soit fondée sur le cofinancement, tant de la création indépendante que des institutions. Il faut insister au passage sur l'aberration d'un canton aujourd'hui absolument coupé de la création artistique, principe actif de toute réalité culturelle. La part de cofinancement de chaque partenaire est évaluée en fonction des disciplines et des institutions, considérant à la fois l'histoire et les défis actuels des pratiques.

Concrètement, cela signifie que le canton, la Ville de Genève et les communes participent au **cofinancement de la création indépendante**, selon des critères d'attribution clairement établis, transparents et équitables pour l'ensemble des artistes du canton. Et que la liste des institutions culturelles genevoises est examinée avec précision pour reconstruire autour d'elles des partenariats de financement intelligents.

3. Que la collaboration entre les collectivités publiques soit assurée et que la concertation avec les milieux culturels soit régulière et sérieuse.

Concrètement, cela signifie que le canton établit pour les arts et la culture une **plateforme efficace d'échange, d'invention, de dialogue**, avec la Ville de Genève et les communes. Que les pouvoirs publics s'appuient de manière renforcée sur le Conseil consultatif de la culture (CCC), notamment en décidant d'y faire siéger les magistrats en charge de la culture. Enfin, que les services culturels des collectivités publiques soient renforcés lorsque cela est nécessaire, singulièrement du côté cantonal.

Le tournant cantonal

Nous parlons ici d'un *tournant cantonal*, car le canton doit augmenter sa surface de contact avec les arts et la culture, accroître son attention et ses moyens d'action. Ce que les milieux culturels ne cessent de dire et redire depuis la menace de retrait complet du canton hors de la culture en 2007.

Il ne s'agit en aucun cas d'amoindrir le rôle et l'action de la Ville de Genève en la matière, ni d'en rabattre sur ses compétences historiques. Il s'agit aujourd'hui de privilégier le dialogue, de travailler à la collaboration, à l'invention et à l'ouverture.

Voilà pourquoi les milieux artistiques se sont emparés de l'outil citoyen de l'initiative. Voyant que la *Loi cantonale sur la culture* a pu être enjambée par la LRT, ils veulent inscrire dans la constitution cantonale les principes d'une gouvernance culturelle coordonnée. Les notions clés sont donc : création, concertation, cofinancement. Ou pour le dire d'un mot : partenariat.

Composition du comité d'initiative :

Anne Davier - *directrice culturelle (danse)*

Christine Ferrier - *responsable des relations extérieures (théâtre)*

Laurent Graenicher - *cinéaste*

Dominique Perruchoud - *directrice administrative et financière (arts de la scène)*

Michèle Pralong - *dramaturge (arts de la scène)*

Ulysse Prévost - *administrateur culturel*

Sandro Rossetti - *architecte et musicien*

Nathalie Tacchella - *chorégraphe*

Laurent Valdès - *artiste et vidéaste*

Aude Vermeil - *directrice culturelle (audiovisuel)*

Contacts presse :

Aude Vermeil - 079 505 86 24

Anne Davier - 079 543 62 73

Site internet et adresse email :

www.prenonslinitiative.ch

presse@prenonslinitiative.ch